

DECISION DU MAIRE DE BRON

Numéro : 20231219DEC168

Objet: Avenant n° 2 au marché n° 21-335 de location et maintenance d'une machine de mise sous pli

Le Maire de Bron, Jérémie BREAUD,

VU les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 20200716DEL2 du 16 juillet 2020 donnant, au titre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadres ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU le marché n° 2021-335 relatif à la location et maintenance d'une machine de mise sous pli, conclu avec la société QUADIENT,

CONSIDERANT que l'achat d'un nouveau logiciel de gestion par la Ville a rendu nécessaire la modification de l'article 2.1 du Cahier des Clauses Particulières "Caractéristiques de la machine de mise sous pli",

DECIDE

Article 1 : de signer l'avenant n° 2 au marché n° 2021-335 :

- Titulaire : QUADIENT SA – 92565 RUEIL MALMAISON
- Dénomination du marché : location et maintenance d'une machine de mise sous pli
- Objet : modification de l'article 2 du Cahier des Clauses Particulières suite au changement du logiciel de gestion de la machine

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Bron est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site Internet de la Ville.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire de Bron dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 : Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon ou déposé sur www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Fait à BRON, le

Jérémie BREAUD,



Location Maintenance d'une machine de mise sous pli

N° 2021-335

Avenant n°2

Entre :

La Ville de Bron, place de Weingarten – CS 30012 – 69671 BRON Cedex, représentée par son maire, Monsieur Jérémie BREAUD, habilité par délibération n° 20200716DEL2 du Conseil Municipal du 16 juillet 2020 portant délégation générale

Ci-après «La Ville de BRON»

et

L'entreprise Quadient France – 7 rue Henri Becquerel – CS 30129 – 92565 RUEIL MALMAISON Cedex, Société anonyme, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 378 778 542, représentée par son Directeur Développement Grands Comptes, Monsieur GESTAS Denis, dument habilité à cet effet.

Ci-après «le titulaire»

Préambule

Par acte d'engagement notifié en date du 5 octobre 2021, la Ville de BRON a confié à la société Quadient le marché n°2021-335 de Location et maintenance d'une machine de mise sous plis pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} octobre 2021.

La solution logicielle incluse dans le marché et détenue par la Ville est arrivée en fin de vie. La Ville a donc acquis un nouveau logiciel. L'article 2.1 du Cahier des Clauses Particulières (CCP) « Caractéristiques de la machine de mise sous pli » doit être modifié.

Ceci ayant été rappelé, il a été convenu ce qui suit,

ARTICLE 1 : MODIFICATION DE L'ARTICLE 2.1 DU CCP

L'article est modifié comme suit : « Le fournisseur mettra à disposition un logiciel permettant d'apposer les codes sur les bulletins de salaire dont le format de fichier est en PDF (voir modèle). La lecture des codes devra être possible n'importe où sur le document.

Le logiciel OMS200 est remplacé par la solution OMS 200/impress Automate. Le titulaire s'engage à permettre son fonctionnement avec la machine de mise sous pli. »

ARTICLE 2 : AUTRES CLAUSES

Toutes les autres clauses et conditions du marché demeurent inchangées.

ARTICLE 3 : DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU PRÉSENT AVENANT

Le présent avenant prend effet au 6 novembre 2023.

A Rueil-Malmaison, le .14.décembre 2023

Le Maire,

Quadient
GESTAS Denis
Directeur Développement Grands
Comptes et Marchés Publics

Jérémie BREAUD

QUADIENT France
Société Anonyme au capital de 10 813 900 €
Siège social : 7, rue Henri Becquerel
92500 RUEIL-MALMAISON
RCS Nanterre 378 778 542